



PROCÈS VERBAL

Séance du 14 décembre 2022

mercredi 14 décembre 2022 à 20h00 l'assemblée régulièrement convoquée le 14/12/2022, s'est réunie sous la présidence de CARPENTIER Matthias.

Sont présents : CARPENTIER Matthias, PAMART Hubert, PAMART Laure, RUCKEBUSCH Dominique, VOTION David

Représentés : DEHAYE Gilles par CARPENTIER Matthias, DRIGNY Jean-François par RUCKEBUSCH Dominique

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : PAMART Laure

Ordre du jour :

Assurance de la commune
Travaux investissement 2023 : demandes de subventions
Eclairage public
Illuminations fêtes de fin d'année

Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2022 est validé à l'unanimité.

Changement de compagnie d'assurance de la commune - DE_2022_015

Le contrat d'assurance de la commune arrive à échéance au 31/12/2022. Suite à restructuration, la compagnie assurant actuellement la commune ne s'adressera plus aux petites communes. Il est donc nécessaire de souscrire un nouveau contrat auprès d'une compagnie d'assurance.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal deux propositions de contrat d'assurance :

Une proposition émanant de la SMACL, une seconde de la compagnie AXA assurances.

Après exposé et débat, le conseil municipal décide à l'unanimité :

de retenir la proposition de la compagnie SMACL

autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la souscription de ce contrat.

Projets d'investissement 2023 : demandes de subventions - DE_2022_016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire pour 2023 les demandes de subventions concernant les projets d'investissement qui n'ont pu être mis en oeuvre en 2022, à savoir la rénovation de la salle de la Mairie et l'accessibilité des bâtiments de la Mairie.

Après exposé et débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les demandes de subventions pour l'année 2023.

Horaires éclairage public de la commune - DE_2022_017

M. le Maire propose de revoir la durée quotidienne de l'éclairage public sur la base des horaires suivants :

le matin : de 6H30 au lever du jour, si la luminosité le justifie.

le soir : de la tombée de la nuit jusque 21H30, si la luminosité le justifie.

Après exposé et débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ces horaires.

Illuminations fêtes de fin d'année - DE_2022_018

Après discussion , le conseil municipal décide de mettre en route les illuminations durant la période des fêtes de fin d'année sur la période et horaires suivants :

Du weekend suivant le 15 décembre au weekend suivant le 10 janvier entre 17h00 et 22h30.

Proposition adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Laure PAMART

Le Maire,
Matthias CARPENTIER